



Piraé, le 26 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La station Radio 1, ce jour, a diffusé sur ses ondes et son site internet l'information selon laquelle la salle *Aorai Tini Hau*, bien communal, a continué d'être exploitée en ne bénéficiant plus, depuis août 2013, d'un avis entièrement favorable d'exploitation de la part de la commission de sécurité.

Cet état de fait, laissé sans solution de fond sous la gestion passée de Madame Béatrice Vernaudon, a néanmoins emporté, à la charge même de l'exploitant, des prescriptions additionnelles de sécurité et des restrictions d'usage d'une partie du site, faisant reculer l'existence de risques majeurs imminents qui auraient pu justifier la fermeture anticipée des installations en cause.

Il n'en demeure pas moins que le maire de Piraé, très préoccupé par cette situation, a déjà eu à évoquer devant le conseil municipal le fait que le maintien de l'exploitation de cet équipement au-delà du 31 décembre 2014, date normale d'échéance de la convention d'amodiation en cours, resterait assujéti avant tout à l'existence de conditions optimales de sécurité de long terme. A défaut, il sera procédé à la fermeture et à la démolition de l'ouvrage.

Le conseil municipal programmé le 12 février 2015 évoquera le sort définitif de ce dossier. Dans l'intervalle, aucune manifestation ne sera plus autorisée.

Edouard FRITCH